

# COMMUNE DE STEENWERCK

## ECOLE JEAN MONNET

### FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES de Septembre à Décembre 2020

#### CANTINE

**Tarif unique : 3,70 € le repas**

Le service de restauration se déroule au restaurant scolaire situé rue de Nieppe (à proximité du Stade).

**Les repas doivent être commandés ou décommandés exclusivement à la mairie au plus tard la veille avant 11h** (pour le lundi, prévenir le vendredi précédent avant 11h).

- ☞ tout repas commandé et non dédit la veille avant 11h **est dû** par la famille
- ☞ tout repas non commandé **ne pourra être fourni**

**Un bulletin d'inscription est à compléter obligatoirement.**

**Pause méridienne** : les élèves sont pris en charge par le personnel communal à 11h25 en maternelle, à 11h30 en élémentaire jusqu'à 13h20.

Trois ateliers sont mis en place :

- un atelier « jeux de société » au Home des Jeunes
- un atelier « activités physiques » à la salle des sports
- un atelier « d'activités créatrices » à l'école Jean Monnet

Les enfants participent successivement aux trois ateliers sur une période de trois semaines.

#### ETUDE

**Tarifs à l'heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles**, toutes caisses d'allocations familiales confondues.

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
<b>1 heure</b>	<b>1,40 €</b>	<b>1,70 €</b>	<b>1,90 €</b>

L'étude s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Elle est assurée par les enseignants dans les locaux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30.

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

A l'issue de l'étude du soir à 17h30 :

- l'enfant autorisé à sortir seul quitte l'école sauf si les parents souhaitent qu'il soit amené exceptionnellement en garderie. Dans ce cas, prévenir l'école J.Monnet au 03.28.49.98.59.
- l'enfant remis à des « personnes autorisées » sera amené en garderie en cas de retard de ces personnes. Dans les deux cas, une participation financière sur la base d'une ½ heure de présence sera facturée à la famille.

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie)

**Tarifs à la demi-heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles**

CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
½ heure	<b>0,12 €</b>	<b>0,22 €</b>	<b>0,30 €</b>

	QF de 0 à 700 (autres CAF)	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
½ heure	<b>0,60 €</b>	<b>0,75 €</b>	<b>0,85 €</b>

☞ Toute ½ heure commencée est due (y compris pour les enfants provenant de l'étude).

**Pénalités de retard le soir : 2,00 € le premier quart d'heure et 3,00 € le deuxième quart d'heure**

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'école maternelle du Bourg, Grand'Place :

- le matin de 7h20 à 8h20 (heure de prise en charge des élèves par l'école).
- le soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école maternelle et de 17h30 à 18h00 pour les élèves issus de l'étude.

Aucun enfant ne quittera l'accueil périscolaire seul. Les enfants seront repris par les parents ou par les personnes dûment désignées par eux (cf dossier d'inscription).

A l'issue de l'accueil périscolaire du soir, **en cas de retard**, les parents doivent prévenir l'école maternelle du Bourg au [03.28.40.41.88](tel:03.28.40.41.88) ou l'école primaire J.Monnet au [03.28.49.98.59](tel:03.28.49.98.59) selon le cas.

Les goûters sont fournis par la famille.

## TRAJETS

Tous les trajets entre l'école maternelle du Bourg et l'école primaire J.Monnet, des écoles au restaurant scolaire et sur les lieux d'activités de la pause méridienne, sont assurés par le personnel communal affecté aux écoles.

Toutes les mesures de sécurité réglementaires sont appliquées lors de ces différents trajets.

☞ **Pour une question de responsabilité, aucun enfant ne pourra être repris lors des trajets.**

## FACTURATION

La facturation des différents services périscolaires est établie à la fin de chaque mois sur la base du nombre de repas dus et des états de présence à l'étude et à la garderie.

Les factures sont transmises aux familles par courrier ou par mail (cf dossier famille).

Afin d'éviter tout rappel, il est demandé de bien vouloir respecter la date limite de paiement indiquée sur les factures.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, un titre de recettes du Trésor Public sera émis à l'encontre des familles.

## CONTACT

Mairie de STEENWERCK

Tél 03.28.49.94.78

Fax 03.28.40.46.17

Mail [contact@steenwerck.fr](mailto:contact@steenwerck.fr)

Retrouvez toutes les informations sur [www.steenwerck.fr](http://www.steenwerck.fr)

## TARIFS

Les tarifs seront revus en janvier 2021.